

Château-d'Oex, le 19 juin 2019

Rapport de la commission gestion-finances concernant le préavis 06/2019 « Comptes communaux 2018 »

Introduction

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission gestion-finances (ci-après CoGeFi), composée de Monsieur Alain Rossier (Président), Mesdames Anastasia Andrey, Sylviane Clot, Valérie Isoz, Messieurs Yves-Julien Delessert, Xavier Ecoffey, Maxime Lenoir, et Pascal Berruex (rapporteur) s'est réunie les 15.05 (présentation préavis 06/2019 par une délégation de la Municipalité), 22.05, 29.05, 05.06 (séance plénière avec la Municipalité et les chefs de service), 17.06 et 19.06 pour examiner les éléments des « Comptes communaux 2018 » proposés par la Municipalité à l'intention du Conseil communal.

Conformément à l'article 37 du Règlement du Conseil communal, notre commission a examiné les comptes qui lui sont soumis.

Lors de la remise du préavis 06/2019, la délégation municipale composée de M. le Syndic Eric Grandjean et M. le Municipal François Jaquillard, accompagnés de M. le Boursier Jean-Michel Chapalay, nous informe d'emblée que les comptes sont réjouissants. La bonne surprise se chiffre par un excédent de revenus de CHF 555'776.93 alors que le budget en prévoyait un de CHF 21'895.25. Ce bon résultat provient essentiellement de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques ainsi que de l'impôt sur le bénéfice net et le capital des personnes morales.

M. le Municipal Jaquillard indique que les investissements ont été pratiquement couverts par l'autofinancement. Il souhaite aussi préciser que contrairement à ce qui est régulièrement dit au Conseil et dans les commissions, dont la nôtre, le fait de faire passer les investissements importants par voie de préavis n'est pas un artifice comptable pour embellir les comptes. Cela permet de présenter ces investissements au Conseil communal et ainsi ouvrir le débat sur l'opportunité de ces dépenses, alors que sinon, elles passeraient inaperçues, noyées dans les comptes. Il est précisé que ce mode de faire ne peut s'appliquer qu'à ce qui s'amortit sur une certaine durée et en aucun cas pour du fonctionnement.

Tout ceci va dans le sens de la politique souhaitée par la Municipalité, soit tendre à un budget équilibré et sortir les investissements « cachés ».

Monsieur le Boursier Chapalay aborde les aspects plus techniques en nous détaillant les différents chapitres du préavis, le rapport de gestion de la fiduciaire BDO, ainsi que l'analyse financière Pierre Busset. Ces éléments sont identiques à la version 2017, ce qui devrait simplifier les lectures et la comparaison des comptes et budget 2017 / 2018.

La CoGeFi remercie l'ensemble du personnel communal pour son très bon travail et son engagement. La Municipalité et les Chefs de service sont bien sûr également remerciés pour le travail important fourni dans la gestion de notre Commune, ainsi que pour la préparation du document « Comptes communaux 2018 ».

Gestion et comptes, questions de la commission gestion-finances concernant les commentaires généraux par chapitre

1. Administration

p.11 Visite préfectorale (2^{ème} paragraphe de la page 11)

Q. Où en est l'étude de la mise en place d'une installation de vidéosurveillance pour la Commune ?

R. *A la suite des discussions menées au sein de la municipalité et des services des travaux et de la sécurité publique, un groupe de travail s'est réuni en novembre 2018 afin de mener une réflexion de mise en place d'une installation de vidéosurveillance dissuasive pour la commune de Château-d'Oex.*

L'étude est en cours. La compétence pour autoriser les installations de vidéosurveillance dissuasive misent en place par les autorités communales appartient désormais au Préfet et non plus à l'autorité de protection des données et de droit à l'information.

p.11 Visite préfectorale (5^{ème} paragraphe de la page 11)

Q. Sur quoi porte la découverte de Madame la Municipale Schnegg concernant le fait que l'administration se « crée du travail et que l'on perd le bon sens » ?

R. *Cette remarque faisait référence à l'administration cantonale.*

p.12 Rencontres Municipalités du Pays-d'Enhaut et de Saanen

Q. Qu'en est-il du soutien du canton de Vaud à la Société Sportzentrum Gstaad AG ?

R. *Le canton de Vaud a participé à la rénovation du Sportzentrum pour un montant de 250'000 francs (AFP), dans le cadre de la convention Sarine.*

Existe-t'il une réciprocité du canton de Berne au bénéfice d'une société vaudoise ?

Il n'y a pas encore eu de réciprocité au bénéfice d'une société vaudoise. Le projet de centre national du papier découpé (extension du musée) a été présenté aux autorités de la commune de Saanen, dans le but d'obtenir une aide financière. Un contact sera pris prochainement avec M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, afin de discuter de cette situation.

Il faut toutefois relever que l'Alliance culturelle Obersimmental-Saanenland-Pays-d'Enhaut se montre assez généreuse envers notre région.

p.13 Rencontres Syndics du Pays-d'Enhaut

Q. 5^{ème} paragraphe

Où en est-on de l'étude d'une collaboration intercommunale, en rapport aux futurs départs à la retraite des cadres communaux ?

R. *Suite à la rencontre inter-municipalité du 3 avril dernier au cours de laquelle il avait été formellement demandé l'accord des deux autres municipalités afin de contacter les municipaux et les employés concernés par leurs secteurs respectifs, les Syndics de Rossinière et de Rougemont avaient répondu oralement et fermement que ce travail devait être fait. Or ultérieurement, dans une lettre envoyée par la Municipalité de Rougemont, cette dernière a placé des barrières en disant qu'il y avait déjà eu beaucoup de changement au niveau du personnel communal.*

D'autre part une invitation envoyée aux deux autres communes afin de fixer une première séance de travail n'a, à ce jour, reçu aucune réponse.

p.13 8^{ème} paragraphe

Q. Où en est-on de la mise sur pied d'un projet d'hôpital intercantonal Obersimmental – Saanenland – Pays-d'Enhaut ?

R. *Ce sujet a été juste évoqué, mais très rapidement abandonné de la part des deux Cantons.*

Le Canton de Berne tout comme le Canton de Vaud ont décidé de se tourner vers des systèmes de soins intégrés regroupant l'ensemble des partenaires de la santé (hospitalisation, soins ambulatoires, hébergement, soins à domicile et cabinet médical de groupe, etc...) sur les sites de Zweisimmen et de Château-d'Œx.

Les responsables communaux et cantonaux se rencontrent régulièrement pour discuter de ce sujet et pour imaginer les échanges possibles. La prochaine rencontre est agendée au début juillet.

Quelle serait son incidence sur la partie hospitalière du Pôle santé ? Le Pôle santé est-il viable sans l'hôpital ?

Il n'y a aucune incidence. Les Pôles Santé, qu'ils soient vaudois ou bernois sont des entités qui doivent comprendre l'ensemble des partenaires. Le Pôle Santé n'est viable qu'avec une partie hospitalière, une partie hébergement et des soins à domicile.

p.22 Fonds d'Équipement Touristique du Pays-d'Enhaut (FET-PE)

Q. Que comprend la gratuité des transports publics avec abonnement de ski BDG ?

R. *L'abonnement de ski BDG (plus de 4 heures) comprend la gratuité des transports publics entre Rossinière et Matten (MOB) et entre le Saanenland et le Col du Pillon (Car Postal).*

A relever que la carte « 4 heures » ne peut pas être intégrée dans cette gratuité, car elle ne porte pas de date, d'où le risque d'abus d'utilisation.

Le montant versé par FET-PE est de CHF 55'000.-, ce qui correspond environ aux 10% du coût total (CHF 560'000.- par hiver, payés par l'Obersimmental, le Saanenland et la Pays-d'Enhaut).

La répartition est faite en fonction du nombre de kilomètres desservis et du nombre de stations de départ de remontées mécaniques.

p.22 Même sujet

Q. Où trouve-t-on le prélèvement de CHF 150'000.- pour la Videmanette, prélevé au FET ?

R. *Le fonds FET est géré par PER. Le prélèvement de CHF 150'000.- n'apparaît donc pas dans les comptes communaux, mais dans les comptes de PER-FET.*

Pertes et Profits

Charges		
4	Soutien d'encouragement - développement	
4000	Aides à fonds perdu	25'000.00
4005	Festival International de Ballons (FIB) 2019	50'000.00
4007	Projet "développ. et mise en oeuvre concept panneaux d'info	45'000.00
4012	Gstaad Saanenland Tourismus "Gstaad Card"	20'000.00
4016	Projet "passages VTT"	7'603.85
4023	Projet "parc d'apprentissage" - phase II	82'215.00
4025	Festival au Pays des Enfants 2018	50'000.00
4026	Projet "Rencontres à Rossinière"	14'000.00
4027	Projet "Gratuité du MOB et Car postal" saison 2017-2018	47'887.00
4028	Projet "Gratuité du MOB et Car postal" saison 2018-2019	55'000.00
4040	SECO - remb. prêt - assainissement Videmanette	150'000.00
4750	Compte d'attente	0.00
6	Autres charges d'exploitation	
60	Résultat financier	
6840	Frais de banque	12.00
	Différence (bénéfice)	9'325.62
		556'043.47

1. Domaines et bâtiments

p.33 Parcelle des Monnaires

Q. Où en sommes-nous avec le centre artisanal ?

R. *Suite à l'annulation du plan d'affectation des Monnaires, une séance avait été fixée en avril 2018 dans les bureaux du SDT avec les bureaux mandataires afin de préciser avec toutes les parties les modifications et les compléments à préparer pour un nouveau dossier:*

- *Etude d'urbanisme : GEA Vallotton et Chanard SA à Lausanne*
- *Etude de mobilité : Christe & Gygax à Yverdon*
- *Etude d'environnement : Stucky ingénieurs-conseils SA à Renens*
- *Etude de faisabilité architecturale : Pasquier Glasson SA à Bulle*

Quel est l'échéancier de ce projet ?

A ce jour des contacts sont en cours avec la société de laiterie de Château-d'Oex et les plans sont en train d'être affinés en fonction d'un éventuel local de fromagerie à construire dans cet endroit. Selon les derniers contacts, les nouveaux plans ont déjà circulé au SDT et en sont au stade de finalisation avant la mise à l'enquête.

p.42 Pôle Santé

Q. Au vu des nombreux mouvements relevés, y aurait-il un problème dans cette institution ?

R. *Il n'y a pas eu de problème mais le projet a trop longtemps tardé à se mettre en place. Chacune de ses institutions ont des organisations et des besoins différents. Si dans l'absolu, tout le monde était d'accord de fusionner, il restait pas mal de divergences sur les modalités de la fusion.*

Au mois de juin 2018, M. Pierre-Yves Maillard, Conseiller d'Etat, convoquait les 3 Syndics du Pays-d'Enhaut ainsi que des représentants de l'Hôpital du Pays-d'Enhaut et de la Fondation Pôle Santé afin de leur exprimer son agacement à voir la fusion toujours pas finalisée. Dans cette même séance, il demandait que les 3 Syndics fassent partie du Conseil de Fondation et que ce même Conseil soit rapidement renforcé. Toutefois et compte tenu des trop nombreuses modifications qui auraient dû être effectuées aux statuts de la Fondation du Pôle Santé, il a été décidé de maintenir un seul délégué pour les 3 Municipalités. De plus, il nous annonçait son intention de demander à la Fondation Praz-Soleil de transférer, au Pôle Santé, l'ancien bâtiment et le projet du nouvel EMS.

Cette décision a passablement mis à mal les relations entre les différentes institutions ainsi qu'au sein même des personnes engagées dans ce projet, sachant qu'elle conditionnait un versement complémentaire de 1,7 millions de francs en

plus des 2,3 millions, déjà alloués, par année, pour l'Hôpital du Pays-d'Enhaut, respectivement pour le Pôle Santé.

Il est à relever que depuis l'été dernier et plus spécifiquement depuis l'engagement de la nouvelle Directrice générale, Madame Pascale Castellani, le projet avance bien et une certaine stabilité a également été retrouvée au niveau du personnel.

Qui nomme les Conseils de fondation et de direction ?

Les membres du Conseil de Fondation sont présentés par les instances qu'ils représentent (Hôpital du Pays-d'Enhaut, Fondation Praz-Soleil, Asante-Sana, Communes du Pays-d'Enhaut). Ils sont désignés par cooptation. Le Conseil de direction est choisi par celui de fondation.

Comptes de fonctionnement

p.4 1600.365.800 Aides et subventions pour le tourisme, l'économie et l'agriculture

Q. Que comprend ce chiffre et pourquoi une différence de CHF 31'111,95 ?

R. *Il s'agit entre autres de la contribution à la CITAV, de la subvention communale à PET, de la restitution de la taxe de séjour perçue par la commune à PET et au fonds FET. La différence de CHF 31'111.95 s'explique par l'augmentation de la taxe de séjour restituée.*

p.8 3100.424.200 Gain comptable sur les immeubles du patrimoine financier

Q. Quel est ce revenu de CHF 44'800.- ?

R. *Ce gain comptable provient de la vente d'une partie de la parcelle 4294 aux Granges en faveur du MOB (Halte des Granges).*

p.16 3523.465.500 Participations de tiers à des charges de prévoyance sociale

Q. De quoi s'agit-il ?

R. *Il s'agit de la répartition des coûts pour le bâtiment des Monnaies entre la commune de Château-d'Œx et l'association Bout'ficelle.*

p.19 3537.423.100 / 427.100 Loyers des bâtiments du patrimoine financier / immeubles du patrimoine administratif

Q. Pourquoi ces CHF 15'500.- sont-ils passés de l'un à l'autre ?

R. *Il en va de même pour le compte 3536 Camping. Ces deux immeubles faisaient historiquement partie du patrimoine financier. La correction a été effectuée de*

manière à tenir comptes des préavis votés qui figurent dans le patrimoine administratif.

p.21 4310.318.000 Prestation de service de tiers

Q. Pourquoi une telle baisse ?

R. *Moins de sorties nécessaires pour le déneigement durant la période concernée.*

p.22 4500.318.000 Prestation de service de tiers

Q. Pourquoi une telle diminution par rapport au budget ?

R. *En considérant les comptes 4500, 4570 et 4571, la différence se réduit à CHF 27'196.15. Il est précisé que la reprise des déchets est un point sur lequel nous n'avons aucune maîtrise, raison pour laquelle il a été surbudgétisé.*

p.28 6400.314.000 Entretien des terrains, parcs, places, biotopes

Q. Pourquoi une telle différence entre compte 2017 et budget/compte 2018 ?

R. *La différence provient de la désaffectation partielle des cimetières de Château-d'Œx et de l'Etivaz.*

Bilan

p.2-3 9141 Ouvrages de génie civil & d'assainissement

Q. Pourquoi n'y a-t'il pas d'amortissement pour des préavis datant de plus de deux ans ? Par exemple 9141.014 / 9141.019 / 9141.029

R. *D'une manière générale, la règle choisie par la Commune de Château-d'Œx consiste à amortir un préavis l'année qui suit la fin des travaux et la mise à disposition du bien au public.*

Concernant le préavis 9141.014 Passage sous-voie : la finalisation de la vente de la gendarmerie n'est pas encore terminée. Néanmoins, ce préavis est amorti au budget 2019 par un montant annuel de CHF 24'700.00

Concernant le préavis 9141.019 Collecteurs EC/EU la Frasse, ce préavis est amorti au budget 2019 par un montant annuel de CHF 11'900.00

Concernant le préavis 9141.029 Route communale la Frasse, ce préavis est amorti au budget 2019 par un montant annuel de CHF 15'600.00

Annexes aux comptes

Les préavis suivants sont dépassés :

Q. 9149.001 « Parc d'apprentissage En Glacière (13/2017) »

- R. *Ce préavis présente pour l'instant (31.12.2018) un dépassement. Un solde de subvention doit encore rentrer. Il est complété par le préavis 23/2018, compte 9149.002.*
- Q. 9170.006 « PPA En Glacière (05/2018) »
- R. *Ce préavis fait l'objet d'un préavis complémentaire (8/2019)*
- Q. Ces préavis sont-ils fermés/ouverts ?
- R. *Dès lors qu'un préavis est dépassé, il devient « fermé », c'est-à-dire qu'il n'est plus possible de faire des dépenses supplémentaires sans l'autorisation du Conseil communal qui doit préalablement avoir été informé.*

Il est à noter qu'en acceptant les comptes 2018, le Conseil communal accepte également la liste des « dépassements de crédits accordés »

Ecarts et commentaires sur les comptes

- p.5 314 *Entretien des immeubles, routes et territoire*
- Q. S'agit-il d'économies volontaires, doit-on s'attendre à du surplus ultérieurement ?
- R. *Certains travaux n'ont pas été réalisés faute de temps et de disponibilités des mandataires. En principe, ces travaux devront être réalisés tôt ou tard. Il convient également de relever que plusieurs crédits ont été votés en raison des intempéries survenues en 2018.*

Analyse des finances communales

- Q. Malgré de bons comptes, l'endettement net a augmenté de CHF 121'080,39. Que mettez-vous en œuvre pour désendetter la Commune ?
Quel est votre stratégie dans ce domaine ?
- R. *Pour répondre à ces questions, il convient tout d'abord de bien connaître la situation de la commune sur le plan de l'endettement. En effet, l'endettement n'est pas systématiquement un signe de mauvaise santé financière pour une commune, au contraire, cela signifie en général qu'elle entretient et développe son patrimoine par le biais d'investissements. L'essentiel est de s'assurer que cet endettement soit supportable à moyen et long termes pour la commune. En respectant les principes de l'équilibre budgétaire, une dette est uniquement contractée pour financer des investissements (et non le compte de fonctionnement de la commune).*

Quel est le niveau maximum d'endettement soutenable sur le long terme ?

*La **capacité économique d'endettement** nous donne la réponse à cette question. C'est la relation entre la dette et la situation financière réelle. Dès lors, la gestion de la dette consiste à analyser régulièrement cette relation.*

La capacité économique d'endettement de la commune calculée sur la base des années 2015 à 2018 et du budget 2019 se monte à CHF 59'530'660.00

La dette brute 2018 de la commune se monte à CHF 38'387'744.00

La dette nette 2018 de la commune se monte à CHF 36'358'873.00

La commune est-elle surendettée ?

***L'évaluation de l'endettement** se fait à l'aide du solde primaire. Il correspond aux moyens financiers dégagés par l'activité de fonctionnement de la commune, avant tout service de la dette (intérêts passifs et amortissements). Le seuil de surendettement est atteint lorsque le solde primaire est égal aux intérêts passifs.*

Le solde primaire de la commune calculé sur la base des années 2015 à 2018 et du budget 2019 se monte à CHF 2'525'000.00

Tableau « Evaluation de l'endettement », 2018

	Situation 2018	Quelle CEE avec les moyens financiers à disposition ?	Quels moyens financiers nécessaires pour soutenir le niveau d'endettement actuel ?
Solde primaire	2,5 mios	2,0 mios	1,5 mios
Taux d'intérêts	1,5 %	1,5%	1,5%
CEE	59,5 mios	50,0 mios	36,4 mios
Seuil de surendettement	166,7 mios	133,3 mios	100,0 mios

Tableau d'interprétation des résultats

< Capacité économique d'endettement à 25 ans	36,4 mios	L'endettement est inférieur au niveau maximum. Les investissements sont amortis selon leur durée de vie. En respectant l'équilibre budgétaire, les liquidités sont réservées et permettent de rembourser la dette, la commune peut continuer à investir tout en contrôlant sa dette.
Capacité économique d'endettement à 25 ans	50,0 mios	Niveau d'endettement maximum soutenable financièrement sur le long terme
Renouvellement de la dette critique	50,0 < > 133,3 Mios	La CEE est dépassée, mais le seuil de surendettement n'est pas atteint. Les investissements ne peuvent être renouvelés, la commune n'aura pas encore terminé de rembourser la dette ayant servi à les financer. Elle doit alors diminuer ses futurs investissements, les différer dans le temps ou augmenter son niveau d'endettement pour autant que cela soit possible. L'équité intergénérationnelle n'est plus respectée, les générations futures devront supporter une dette correspondant à un investissement dont elles n'auront pas bénéficié.
Seuil de surendettement	133,3 mios	Le solde primaire est égal aux intérêts passifs. La marge d'autofinancement est nulle, les emprunts ne peuvent pas être remboursés.
Surendettement	>133.3 mios	La totalité du solde primaire est utilisée pour supporter la charge de la dette. La commune doit emprunter pour payer les intérêts passifs. La marge d'autofinancement est négative.

Combien d'années sont nécessaires à la commune pour rembourser sa dette, dans le cas théorique où toute ses recettes fiscales (impôts) y seraient affectées ?

Le **poids de la dette** met en rapport la dette nette et les recettes fiscale. Il n'existe pas véritablement de normes de référence pour cet indicateur. Il est considéré comme bon lorsqu'il est inférieur à 2 ans, moyen lorsqu'il se situe entre 2 et 2,5 ans, alors qu'un nombre d'années supérieur à 2,5 ans est signe d'un endettement conséquent.

Le poids de la dette pour la commune de Château-d'Æx est de 2,6 ans

Plus que le résultat en lui-même, c'est dans une perspective d'évolution (tendance sur 5 ans) qu'il convient d'apprécier ce résultat.

Combien d'années sont nécessaires à la commune pour rembourser sa dette, dans le cas théorique où toute sa marge d'autofinancement y serait affectée ?

L'indicateur du **renouvellement (effacement) de la dette** détermine le nombre d'années nécessaires à la commune pour rembourser sa dette en y consacrant toute sa marge d'autofinancement. Idéalement, le nombre d'années devrait être inférieur à 30 ans. Il est considéré comme moyen entre 20 et 30 ans, alors qu'un effacement de la dette en moins de 20 ans est considéré comme bon.

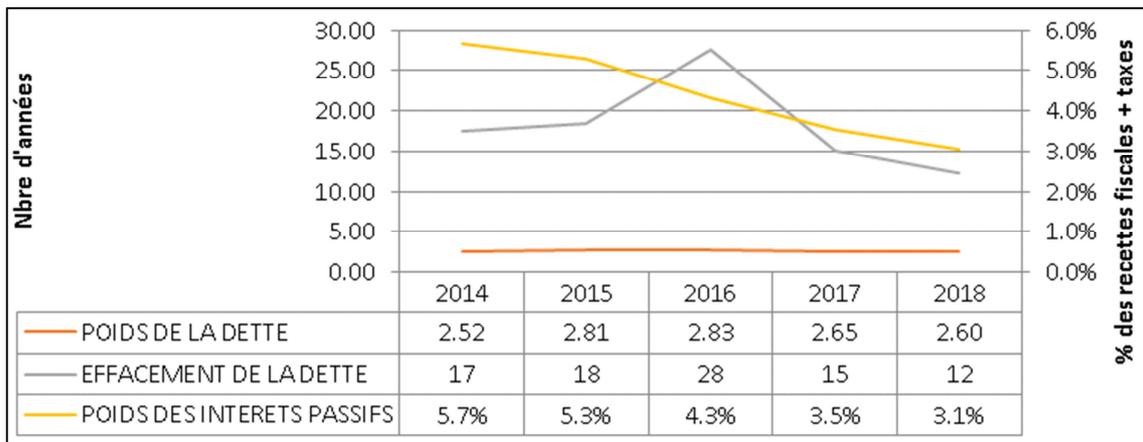
Le renouvellement de la dette pour la commune de Château-d'Æx est de 12 ans

Est-ce que le rapport entre les intérêts passifs supportés par la commune et ses recettes fiscales est approprié ?

L'indicateur du **poids des intérêts passifs** détermine la part des recettes fiscales consacrées au financement des intérêts passifs. Il mesure également les risques liés à l'endettement, notamment sur le prix de la dette. L'interprétation standard de cet indicateur est la suivante : moins de 5% signifie un poids des intérêts passifs faible, il est moyen entre 5% et 10%, supérieur à 10% il est considéré comme trop élevé.

Le poids des intérêts passifs pour la commune de Château-d'Æx est de 3,1 %

Graphique Tendence sur 5 ans des indicateurs d'endettement



EN RESUME

La dette est largement inférieure à la capacité économique d'endettement de la commune. Les investissements sont amortis selon leur durée de vie. En respectant l'équilibre budgétaire, les liquidités sont réservées et permettent de rembourser la dette, la commune peut continuer à investir tout en contrôlant sa dette.

La commune de Château-d'Ex a un endettement relativement lourds et assez stable. Elle est à même d'effacer sa dette en 12 ans, ce qui est excellent. Le poids des intérêts passifs est également très bon. Il est en constante diminution, la dette est parfaitement supportable.

Stratégiquement, la commune doit donc préserver sa capacité à investir en présentant un budget de fonctionnement 2020 équilibré, lui permettant ainsi de rembourser sa dette et/ ou financer de nouveaux investissements. Ceci nécessite une séparation claire du fonctionnement et des investissements, des dépenses d'investissements mesurées et une politique d'amortissement cohérente.

Capacité économique d'endettement

	CEE	Seuil	Surendettement
< 50	50	133	>133
36,4			

Poids de la dette

< 2 ans	2 ans < > 2,5 ans	> 2,5 ans
2,6 ans		

Effacement de la dette

< 20 ans	20 ans < > 30 ans	> 30 ans
12 ans		

Poids des intérêts passifs

< 5%	5% < > 10%	> 10%
3,1%		

Commentaires sur les comptes

La CoGéFi constate l'augmentation significative de la marge d'autofinancement (MA), à CHF 2'882'318.21, laquelle est très supérieure à celle moyenne des dix dernières années (CHF 1'865'729.-). Ceci a pratiquement permis de prendre en charge les investissements nets de l'année 2018, de CHF 3'003'398,60. L'endettement total aurait même pu diminuer, si une provision de CHF 735'000.-, sous forme de passif transitoire pour anticiper le décompte final de la péréquation et facture sociale 2018, à recevoir en 2019, n'avait pas été créée.

Le montant des intérêts passifs (CHF 423'388,91) diminue également, reflet de la bonne gestion de la dette, certes, dans un marché toujours très favorable.

Conclusions et appréciation générale sur les « Comptes 2018 » faisant l'objet du préavis 06/2019

La CoGéFi tient à relever la rigueur de la Municipalité, des chefs de service et de tous les employés communaux, quant à l'effort nécessaire à fournir pour maîtriser les coûts. Ces comptes nous montrent qu'au-delà de l'établissement du budget, des solutions sont cherchées et trouvées pour encore économiser et maîtriser nos charges. Ces gros efforts doivent continuer et il ne faut pas avoir peur de se remettre en question. Ceux-ci doivent nous permettre de donner un nouveau souffle à de futurs projets et/ou participer à diminuer notre endettement net, qui reste relativement élevé par habitants (CHF 9'663.-).

La CoGéFi remercie la Municipalité pour la présentation de ces comptes, la bonne atmosphère et la transparence qui règnent lors de ces débats constructifs.

La commission gestion-finances préavise favorablement, à l'unanimité, le préavis 06/2019 « Comptes 2018 ».

Le rapporteur

Pascal Berruex